

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 426-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Sauvé comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat au Plan Nord

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Sauvé, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat au Plan Nord, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 12 mai 2014;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Robert Sauvé comme sous-ministre du niveau 4.

PIERRE REID,  
*Secrétaire général associé*

61516

Gouvernement du Québec

### Décret 427-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Georges Farrah comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Georges Farrah, président-directeur général, Société des Traversiers du Québec, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime, pour un mandat de trois ans à compter du 20 mai 2014, aux conditions annexées.

PIERRE REID,  
*Secrétaire général associé*

### Contrat d'engagement de monsieur Georges Farrah comme secrétaire général associé, chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Georges Farrah, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé, chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime au ministère du Conseil exécutif.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Farrah exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 20 mai 2014 pour se terminer le 19 mai 2017, sous réserve des dispositions de l'article 4.

#### 3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

##### 3.1 Rémunération

À compter de la date de son engagement, monsieur Farrah reçoit un traitement annuel de 178 040\$. Ce traitement correspond à celui devant être octroyé à monsieur Farrah pour occuper le poste visé par les présentes, duquel a été déduit l'équivalent de la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit actuellement pour ses années de service dans le secteur public québécois.

Le traitement de monsieur Farrah sera révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2.